

ENSEMBLE

plus forts

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

NUMÉRO 70 - DÉCEMBRE 2024

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
PASSER DE LA PAROLE AUX ACTES !

DIALOGUE SOCIAL
JUDICIAIRISATION À TOUS
LES ÉTAGES !

ACTION SOCIALE
LA NOUVELLE FÉDÉRATION

CE QUE NOUS PROPOSONS
FINANCEMENT
DE L'INDUSTRIE



SOMMAIRE

DÉCEMBRE

03 VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Passer de la parole aux actes !

07 SERVICE SOCIAL

Vous dites "nantis" nous disons "disetteux".

08 MOBILISATION

Pour la sauvegarde de l'Aide Publique au Développement

09 "DIALOGUE SOCIAL"

Judiciarisation à tous les étages !

14 BANQUE DE FRANCE

Le congrès

15 ACTION SOCIALE

La nouvelle fédération



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtfinances.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

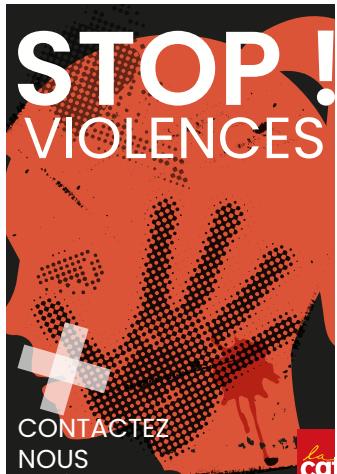
10

DOSSIER FINANCE-MENT DE L'INDUSTRIE

Les mesures portées par
la fédération

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

PASSER DE LA PAROLE AUX ACTES !



Les 23 et 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes et aux côtés de collectifs féministes, la CGT a porté ses revendications en matière de violences au travail et en dehors.

L'actualité de ces derniers mois nous démontre combien ce combat contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) est encore loin d'être gagné, en raison notamment de l'effet « backlash »

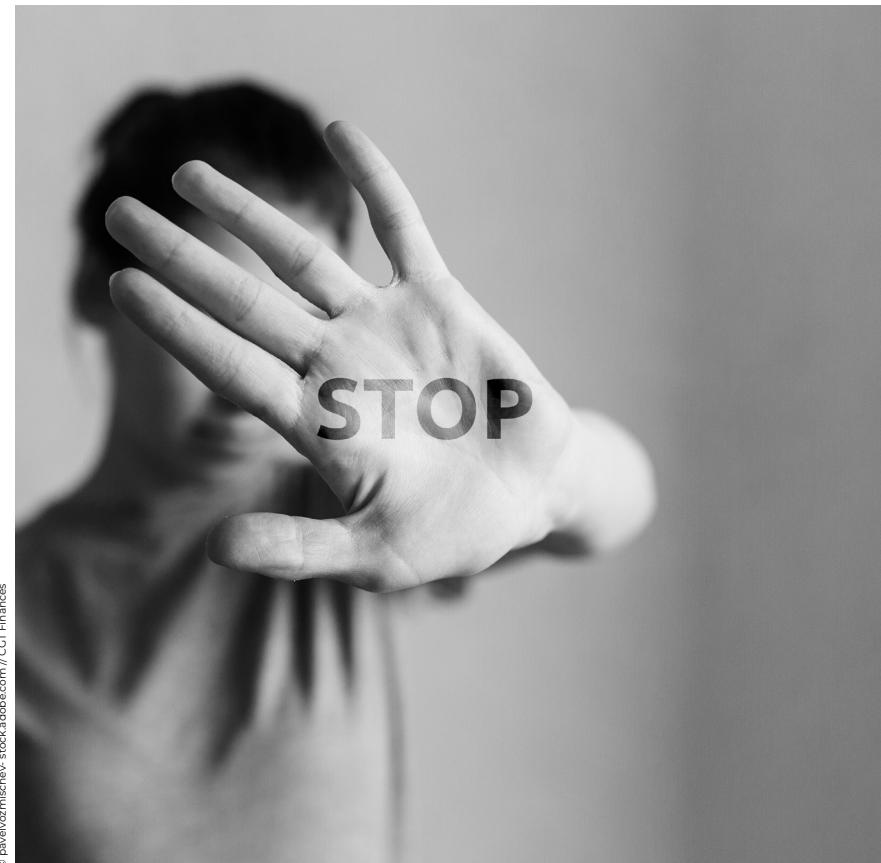
Oui, MeToo a libéré la parole des femmes victimes de violences dès 2017. Oui, la loi constitutionnelle du 8 mars 2024 a inscrit dans notre constitution la « liberté garantie à la femme d'avoir recours à une IVG ». Oui,

la législation sur les violences sexuelles a évolué positivement (mais insuffisamment) en 2018 et 2021, notamment sur le viol. Mais nous pouvons constater que l'effet backlash se manifeste un peu partout.

Aux Etats-Unis, le 22 juin 2022, l'annulation par la Cour Suprême de l'arrêt fédéral Roe vs. Wade qui garantissait depuis 1973 le droit d'avorter sur tout le territoire a fait reculer l'accès à l'avortement pour les femmes américaines dans un pays où ce droit n'était déjà pas garanti dans tous les États. Après l'élection de Trump, ce sont 31 États qui pourraient restreindre ou interdire son accès. En Iran, le 2 novembre, une nouvelle arrestation d'une étudiante, Ahou Daryaei, défiant la politique des Mollahs a eu lieu. Comme Mahsa Amini, celle-ci risque la mort pour avoir voulu faire valoir sa liberté. En Afghanistan, le durcissement des lois par les Talibans interdit aux femmes de se retrouver ensemble et de se parler. À partir de 12 ans, la femme afghane se retrouve en prison chez elle. La Turquie s'est retirée en juillet 2021 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - ou Convention d'Istanbul -, que

le pays avait été le premier à ratifier. En Corée du Sud, la misogynie exacerbée et une vague de crimes sexuels numériques (diffusion non consentie d'images et vidéos à caractère pornographique) ont entraîné l'apparition de mouvements féministes radicaux tel le mouvement « 4B ».(voir page 4).

En France, le procès de Mazan jugeant des hommes si ordinaires pour les viols de Gisèle Pelicot pendant plus de 9 ans avec l'aide de son mari ou les révélations des abus sexuels subis par l'actrice Judith Godrèche suite à ses plaintes pénales contre les réalisateurs B. Jacquot et J. Doillon permettent de verser au débat public la question des VSS, mais entraînent aussi un déferlement masculiniste haineux numérique à l'encontre des victimes et de leurs soutiens. Enfin, les révélations sur la mansuétude de la hiérarchie catholique concernant l'Abbé Pierre pendant des dizaines d'années ou le soutien public de Macron à Depardieu, pourtant déjà mis en examen pour viol et agression sexuelle, nous indiquent bien que les progrès sont lents et fragiles si nous n'y prenons pas garde.



Le mouvement « 4B », quésaco ?

4B est l'abréviation de quatre mots coréens qui commencent tous par « Bi » (« non » en coréen). « 4B », c'est donc quatre « non » : non au mariage hétérosexuel, non aux relations sexuelles avec les hommes, non aux rendez-vous romantiques avec les hommes et non au devoir reproductif.

Les membres du mouvement 4B rejettent tous les codes de la société traditionnelle et considèrent que le meilleur moyen d'éviter de tomber dans les pièges du patriarcat est de mener une vie loin des hommes.

Si l'on se penche sur les chiffres, ce qu'il nous reste à conquérir en tant qu'organisation syndicale féministe peut donner le vertige :

En 2024

- 117 féminicides au 10/11/2024 et 230 000 femmes majeures ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles, soit l'équivalent de la population de la ville de Lille.

En 2023

- 1 185 victimes recensées par la Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes (MIPROF), soit 93 féminicides, 319 tentatives de féminicides et 773 femmes harcelées par conjoint ou ex-conjoint ayant conduit au suicide ou à une tentative de suicide.
- 110 000 victimes de violences sexuelles (viols,

“

136 FÉMINICIDES EN 2023

- agressions sexuelles, atteintes sexuelles, harcèlement sexuel, voyeurisme, exhibition sexuelle, exploitation sexuelle...)
- 96 % des 68 621 mis en cause pour violences sexuelles sont des hommes.
- 270 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire.
- Augmentation de 19 % des outrages sexistes et sexuels enregistrés par la police/gendarmerie par rapport

à 2022 130 000 personnes mises en cause pour violences conjugales (90 % d'hommes). Seulement 58 960 procédures ouvertes devant un-e juge d'instruction. Près de la moitié des affaires ont été classées sans suite.

Au travail :

- 9 % des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail et 10 viols ou tentatives de viols chaque jour sur un lieu de travail
- 30 % des salariées déjà harcelées ou agressées



VIOLENTOMÈTRE

Le backlash, quésaco ?
On peut traduire backlash
par « contrecoup » ou
« retour de bâton ». Ce
phénomène a été théorisé
dans les années 1990 par
la journaliste et militante
féministe Susan Faludi dans
son livre « Backlash. The
Undeclared War Against
American Women » et
représente les reculs répétés
après de grandes avancées
en matière de droits des
femmes.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN	ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE	HARCÈLEMENT SEXUEL	AGGRESSIONS SEXUELLES	VIOLS
Remarques et critiques acceptées				
Promotions pour les femmes comme pour les hommes				
Travail en confiance et autonomie				
Reconnaissance du travail				
Refus de relations extraprofessionnelles accepté				
Commentaires sur votre apparence				
Parole coupée systématiquement				
Blague sur les « promotions canapé »				
Questions indiscrettes insistantes sur votre vie privée				
Blagues sexistes et sur les blondes				
Évocation de sexualité sans accord				
Mécontentement après votre refus d'être raccompagnée				
Recherche systématique d'être seul avec vous				
Images à caractère pornographique visibles				
Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses				
SMS ou mails sexuels sans accord				
Demande insistante d'un acte sexuel				
Hostilité liée au refus d'un acte sexuel				
Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel				
Baiser force par surprise				
Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement				
Fellation ou pénétration forcée				

Retrouvez nous sur
www.cgtfinances.fr

- sexuellement sur leur lieu de travail (55 % si on comptabilise les violences sexistes)
- 70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur
- 40 % des victimes qui en ont parlé estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur (mobilité forcée, placardisation, voire licenciement)
- 9 % des salariées ont eu un rapport sexuel « forcé » ou « non désiré » avec une personne de leur milieu professionnel
- 18 % des femmes cadres victimes ou témoins de VSS (contre 12 % des hommes).

En général :

- 9 femmes sur 10 connaissaient leur agresseur
- 80 % des femmes handicapées ont été victimes de violences
- 85 % des personnes transgenres agressées au cours de leur vie
- 94 % des plaintes pour viol classées sans suite en 2020

Face à cette réalité alarmante, les directions d'administrations et notre ministère se montrent pour l'heure incapables d'apporter des réponses concrètes et fiables pour endiguer ces violences et accompagner les victimes de

celles-ci. La CGT vient toutefois d'arracher la promesse de la réouverture du processus de négociation sur l'égalité F/H à Bercy intégrant la question des VSS. Après 9 mois d'interruption de la négociation, il était temps !

Notre fédération CGT aura ainsi l'occasion de porter de nombreuses propositions :

- accompagnement réel des victimes de VSS par le recours plus systématique et complet à la protection fonctionnelle
- amélioration des dispositifs d'alerte et de traitement des situations liées aux VSS
- mise en place de sanctions réelles et adaptées au contexte particulier des VSS, afin d'appliquer le principe de tolérance zéro, mis à mal par l'attitude des directions
- déploiement de formations générales et spécifiques, ainsi que de campagnes d'information
- intégration des VIF (violences intra-familiales) dans le dispositif en améliorant l'accompagnement et les droits des victimes (droit à congés ou autorisations d'absence, maintien dans l'emploi et aménagement de poste, etc).

Pour obtenir un accord majoritaire sur le sujet au printemps 2025, le ministère devra porter un engagement fort et une politique ambitieuse assortie de moyens conséquents.

Pour la CGT, il ne peut y avoir de réelle égalité F/H qu'à la condition de faire fortement reculer les VSS. Nos employeurs savent donc ce qu'il leur reste à accomplir pour anéantir la domination patriarcale et éradiquer les VSS dans nos collectifs de travail et partout ailleurs.

SERVICE SOCIAL

A l'heure des choix budgétaires libéraux, d'un gouvernement illégitime suite à l'expression des citoyen·ne·s lors des dernières élections législatives et des attaques inacceptables du ministre de la Fonction Publique envers les agent·e·s, il est apparu nécessaire, pour la CGT Finances de faire un focus sur la situation réelle de ces dernier.e.s.

Le service social du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie au travers de son rapport d'activité annuel 2023 dresse, notamment un bilan du soutien financier apporté au agent·e·s.

Le service social du personnel est un service dédié à l'accompagnement et au soutien des agent·e·s du ministère. Ces professionnels sont à l'écoute des besoins et des préoccupations des collègues, qu'il s'agisse de problèmes personnels ou professionnels. Ils proposent un accompagnement individuel, confidentiel et gratuit, ainsi que des conseils et des orientations vers les ressources appropriées.

Les assistant·e·s du service social ont réalisé 65 869 actes professionnels en 2023 au terme de 27 796 entretiens. Outre les entretiens en augmentation par rapport aux années précédentes, on note une hausse des actes administratifs notamment en vue

VOUS DÎTES “NANTIS”, NOUS DISONS “DISETTEUX”

de dépôt de demandes d'aide financière.

Le dispositif d'aide financière est un outil d'intervention du service social. Il recouvre :

- l'aide pécuniaire de 3000€ maximum ;
- le prêt social de 3000€ maximum ;
- l'aide pour un sinistre de 2000€ maximum ;
- le secours alimentaire de 150€ au maximum, renouvelable.

Au cours de l'année 2023, un montant de 5 733 088€ d'aide financière a été octroyé à 2 796 bénéficiaires. Il était, en 2018, de 4 100 000€ pour 2500 bénéficiaires.

Sur le budget global des 5733088€ consacrés aux dispositifs un montant de 4 871 793€ a été attribué au titre de la seule aide pécuniaire au profit

de 2 542 personnes.

L'affectation des aides accordées concernait, en 2023, 592 dossiers pour l'alimentation, 943 pour les charges courantes (énergie, carburant...) et 883 pour le logement.

Depuis 9 ans l'affectation des aides pécuniaires destinées au paiement de dépenses liées aux charges courantes et au logement reste prédominante (loyer en cours ou retard, charges énergétiques, financement de frais liés à l'entrée dans les lieux...) représentant plus de 63 % des aides accordées.

Les charges financières liées au logement se révèlent plus contraignantes tous les ans et s'ajoutent aux surcoûts de la hausse de l'énergie et des carburants.

Enfin, nos collègues cadres C et B restent majoritairement les demandeurs d'aide financière.



© Studio Romanitic - stock.adobe.com // CGT Finances

Pour la CGT Finances, ces quelques chiffres sont éloquents de la dégradation financière des agent·e·s du ministère. Ils ne sont que la transcription des demandes sollicitées mais combien de collègues n'osent exposer leurs difficultés et demander à pouvoir bénéficier d'aides.

Combien de nos collègues ne mangent pas à leur faim tous les jours ?

Combien de nos collègues ne se chauffent pas ou plus pendant l'hiver ?

Combien de nos collègues vivent dans des logements insalubres ou parfois dans leurs véhicules ?

Les seules réponses politiques de nos gouvernants sont :

- maintien du gel du point d'indice ;

- alignement de la Fonction publique sur le privé avec 3 jours de carence en cas de maladie mais en omettant de dire qu'une majorité des employeurs privés prennent en charge ces 3 jours ;
- suppression de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat)
- économie budgétaire mais sans remise en cause de cadeaux fiscaux et sociaux pour les plus riches ou grandes entreprises.
- rétablissement de la GIPA ;
- politique volontariste en matière de logement (création de logements sociaux, partenariat avec les bailleurs sociaux pour proposer plus de logements aux agent·e·s ;
- création de lieux de restauration collectives et/ou revalorisation des titres restaurant ;
- création de places en crèche pour la petite enfance.

Pour la CGT Finances, les réponses doivent être tout autre et particulièrement au niveau du ministère :

- dégel du point d'indice et revalorisation en rattrapage de l'inflation ;
- abandon des 3 jours de carence ;

Mobilisation

Des coupes budgétaires sans précédent sont prévues par le Projet de Loi de Finances 2025, pour le budget de l'Aide Publique au Développement (APD). Si celles-ci devaient être adoptées par le Parlement, l'avenir de l'APD en tant que politique publique au cœur du dispositif de relations internationales et de diplomatie de la France serait compromis à très brève échéance et pour longtemps.

La chute de l'APD française débutée en 2023 (- 11%), aggravée par la coupe budgétaire de février 2024 (- 13%), fragilise déjà la capacité de la France à faire face aux crises et à soutenir les populations vulnérables.

L'ampleur de la chute des moyens prévue pour 2025 (- 34%) aurait pour conséquence immédiate l'arrêt de projets et de programmes financés et appuyés par le Groupe de l'Agence Française de Développement (AFD), affecterait la capacité des salarié-e-s à remplir leur mission en faveur de la solidarité internationale et compromettrait les relations de confiance tissées depuis des années avec nos partenaires du Sud comme du Nord.

Alors qu'aujourd'hui la financiarisation accentuée de l'aide et le déplacement du centre de gravité de l'APD française, des pays les moins avancés vers les pays à revenus

POUR LA SAUVEGARDE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

intermédiaires (PRI) et les grands émergents comme l'Inde, le Brésil, l'Indonésie, se dessinent nettement, les coupes budgétaires annoncées ne doivent pas conduire à mettre davantage encore au second plan les pays les moins avancés.

Une première mobilisation, lancée par Coordination Sud et plusieurs autres organisations de la société civile s'est tenue le 19 novembre devant l'Assemblée Nationale pour exiger le retrait de ces mesures destructrices.

La CGT-AFD et la fédération des Finances CGT l'ont soutenu et continueront de lutter contre cette baisse drastique et brutale de moyens essentiels pour réduire les inégalités dans le monde.



© dashtik - stock.adobe.com // CGT Finances

IALOGUE SOCIAL

Après la nomination du ministre « trumpiste » Kasbarian, grand fan d'Elon Musk, à la tête de la fonction publique, l'heure n'est plus à la bienveillance envers les représentants des salariés. Tout est désormais permis, surtout lorsqu'il s'agit de la CGT.

C'est bien ce que montre la judiciarisation croissante actuelle des relations entre nos syndicats et leurs directions dans les établissements publics économiques et financiers.

A l'Agence Française du Développement (AFD)

Notre syndicat avait maintenu sa représentativité au niveau du Comité Social d'Entreprise (CSE) du siège à l'issue des élections professionnelles de cette année. Cependant la direction a refusé de reconnaître ce résultat en arguant que notre syndicat n'atteignait pas la barre des 10 %, ceci en additionnant les résultats de ce CSE avec ceux des CSE dédiés aux départements d'outre-mer. Malgré toutes nos explications, la direction de l'établissement a catégoriquement refusé de revenir sur sa décision en affirmant même, contre toute logique, que sa méthode de désignation des représentants des salariés était conforme à la loi. Nous n'avons dès lors pas eu d'autres choix que de faire condamner l'AFD pour pouvoir être rétablis dans nos droits.

JUDICARISATION À TOUS LES ÉTAGES !

A la Monnaie de Paris, licenciement pour l'exemple et cabale judiciaire

Préoccupante est la situation à la Monnaie de Paris. Après la lutte victorieuse pour obtenir une prime « JO » afin de contrecarrer une NAO inéquitable, le syndicat UGICT CGT est plus que jamais la cible de la direction de l'Établissement public. La Direction des Ressources Humaines ayant appris la désignation de notre camarade Anthony comme représentant syndical, son licenciement a été subitement décidé pour « cinq fautes graves » alors même qu'il avait toujours reçu d'excellentes évaluations professionnelles et que rien ne lui avait été reproché depuis son recrutement il y a 18 mois. Et cela sans l'accord de l'inspection du travail !

Plus grave encore, pour appuyer sa décision, la direction a décidé de porter

plainte contre le syndicat pour « désignation frauduleuse d'un représentant syndical », ce qui ne s'était encore jamais produit à la Monnaie de Paris dont la défense des métiers et de l'activité se conjugue historiquement avec l'histoire de la CGT.

Ce dossier est en cours d'instruction, le DRH a été entendu dans les locaux de la DREETS à la demande de l'inspectrice du travail le mardi 19 novembre 2024.

Contre toutes ces attaques, nous ne lâcherons rien, sur le terrain judiciaire comme sur celui des luttes !



© OceanProd - stock.adobe.com // CGT Finances

FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE

© danielkoch - stock.adobe.com // CCT Finances

L

a stratégie financière des directions d'entreprise est en train de détruire l'industrie. Nous proposons de planifier la reconstruction d'un tissu industriel en capacité de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Sachant qu'il n'y a pas d'industrie sans services publics et sans protection sociale.

Pour cela, le financement de l'industrie est un enjeu majeur qui doit mobiliser nos administrations et institutions financières. Il recouvre trois dimensions : les aides publiques, la mobilisation de l'épargne, le crédit. La prise de contrôle par les travailleurs de ces trois dimensions est le préalable à une politique industrielle de progrès social.

Nous devons lutter pour un État acteur au service de l'intérêt général et non un État stratège qui ne fait que vouloir marquer des points dans la compétition capitaliste internationale.

L'État ne doit plus se cantonner au rôle d'accompagnateur. Les aides publiques massives dont bénéficient les entreprises doivent être utilisées comme levier pour préserver, développer l'emploi et le tissu industriel. Pour cela, des mesures doivent être prises pour renforcer les pouvoirs d'intervention des représentants des salariés. Sans site de production sur le territoire il ne peut y avoir de politique industrielle !



Face aux enjeux sociaux et environnementaux, la question est de savoir qui décide de produire, quoi, comment et pourquoi. Ainsi, l'urgence climatique exige une planification pluriannuelle de la transition industrielle comprenant un objectif à atteindre, mais surtout des mécanismes de financement, d'investissements industriels directs, de conversion professionnelle, de formation, de prise de contrôle si nécessaire. Sans cela, une nouvelle fois des territoires vivront un chaos économique et social.

Pour libérer les économies européennes de leur dépendance envers les marchés financiers l'argent de la Banque Centrale Européenne doit financer en priorité les investissements industriels répondant à des critères précis en matière économique, sociale et écologique.

En effet, le pouvoir de création monétaire permet non seulement de conditionner et d'orienter l'activité économique en décidant de son financement, mais il structure également de nombreux aspects de la vie sociale. Or aujourd'hui, ce pouvoir est largement entre les mains d'acteurs privés. Les banques, et les institutions chargées de l'encadrer, les banques centrales sont plus à l'écoute des marchés financiers que de la société dans son ensemble. Ainsi, la Banque Centrale Européenne a fait le choix d'augmenter ses taux d'intérêts directeurs pour lutter contre l'inflation, partant de l'hypothèse que l'inflation serait la conséquence d'un excès de demande dans l'économie (ce qui est faux cf Plus forts ensemble n° 59).

Il y a donc urgence à reprendre la maîtrise du pouvoir monétaire, ce qui suppose de remettre sous

contrôle social les acteurs qui le détiennent, à savoir les banques commerciales et les banques centrales. Socialiser le secteur bancaire est le meilleur moyen de redonner le pouvoir monétaire aux travailleurs.

L'action de nos administrations sur la façon dont l'économie est alimentée en crédit a des effets puissants sur l'industrie. Lorsqu'il s'agit de décider à quoi cet argent est utilisé, c'est toujours le critère de la rentabilité capitaliste qui prévaut, au détriment de l'emploi, des salaires, des services publics, de l'environnement.

Nos économies auraient besoin d'une tout autre politique du crédit pénalisant ceux qui alimentent les opérations financières, les suppressions d'emplois, les délocalisations dictées par l'obsession de la rentabilité maximale.

À l'inverse, les crédits répondant à des critères précis en matière économique, sociale et écologique doivent bénéficier de conditions favorables.

Pour ce faire, la Banque centrale doit refinancer les banques de façon sélective en modulant les taux d'intérêt qu'elle leur impose en fonction de l'utilisation qu'elles font des prêts ainsi obtenus. Les crédits affectés aux investissements socialement utiles, à la promotion de l'emploi, aux services publics doivent bénéficier de taux faibles, voire nuls, tandis que ceux destinés à financer des projets néfastes, des opérations purement financières ou la spéculation doivent être pénalisés par des taux élevés, voire prohibitifs. De même, les taux des réserves obligatoires imposées aux banques doivent être différenciés selon le type de dépôts que celles-ci collectent ou de crédits qu'elles accordent.

La politique monétaire est un puissant moyen d'action mais elle ne peut être pleinement efficace que si elle s'appuie sur une intervention citoyenne dans les entreprises et les territoires où elles sont implantées par un renforcement du pouvoir des représentants des salariés sur les choix d'investissement et de financement des entreprises.

Nous revendiquons que des élus des CSE participent aux prestations «gestion opérationnelle et dynamique des entreprises» de la Banque de France destinées à faire partager un diagnostic approfondi ainsi que des simulations prévisionnelles sur l'entreprise.

Bien plus, nous revendiquons un droit au crédit pour les entreprises développant des projets économiquement efficaces et favorables à l'emploi, à la qualification des travailleurs et à l'écologie : dans le prolongement de sa mission de médiation du crédit, la Banque de France aurait le pouvoir de désigner une ou plusieurs banques chargées de financer ces projets.

Ces projets devraient également bénéficier de garanties d'emprunts et de bonifications d'intérêts accordées par des fonds régionaux et par un fonds national pour le développement solidaire des territoires.

Promouvoir ces projets et imposer leur financement serait la première mission d'un pôle financier public. Celui-ci appuierait la nécessaire réorientation de la capacité publique d'investissement vers le financement d'une politique industrielle placée sous le contrôle direct des salariés et des citoyens. Une telle logique n'est pas

compatible avec les formes de financement « publiques-privées » qui conduisent à la marchandisation des investissements publics. Cette alternative est d'autant plus fondée que la France est dotée d'un système vertueux de financement reliant la mobilisation sécurisée de l'épargne populaire (livret A,LDD...) par la Caisse des Dépôts et Consignations et son orientation vers le financement d'investissement d'intérêt général de long terme. C'est pourquoi nous revendiquons le retour intégral des ressources d'épargne populaire à la CDC et son emploi exclusif dans des financements d'intérêt général.

Pour reconquérir notre industrie, développer des infrastructures, lutter contre le chômage ; un pôle financier public, serait donc un vrai levier à la fois financier, économique mais aussi politique. Sa vocation serait de permettre aux travailleurs d'exercer



participations de l'État. Il orienterait les crédits aux entreprises vers l'emploi, la création de richesses dans les

« CRÉER UN LIVRET ÉPARGNE INDUSTRIE-ENVIRONNEMENT

des pouvoirs effectifs sur le crédit et sur le financement de l'économie.

Ce pôle intégrerait et renforcerait les missions de la Banque publique d'investissement (BPI), en créant des synergies avec la Banque de France, la Banque des territoires, la Banque postale, la Caisse des dépôts et consignations, la CNP Assurance et l'Agence des

territoires et la préservation de l'environnement, et non plus vers la recherche de rentabilité maximale des capitaux. Il pourrait aussi permettre de créer un livret épargne industrie-environnement pour orienter l'épargne vers le développement de l'industrie et sa transformation environnementale.



Par pacastock@depositphotos.com / COTFinance

Nos propositions :

1. Conforter et élargir le secteur bancaire public en constituant un véritable pôle financier public au service de l'intérêt général et sous réel contrôle social ;
2. Séparer strictement les activités de détail des banques (dépôts, crédits, gestion des moyens de paiement), de leurs activités spéculatives qui cannibalisent et fragilisent le financement de l'économie réelle.
3. Encadrer l'activité de crédit des banques de détail (obligation de détenir un minimum de titres publics, interdiction de financer les industries fossiles...)
4. Ouvrir leurs conseils d'administration aux représentants des salariés et des usagers.
5. Redéfinir le statut et le rôle de la banque centrale en revenant

sur son indépendance pour rompre le lien qui s'est créé avec les marchés financiers et la remettre au service de toute la société. Les autorités politiques élues retrouveront ainsi la maîtrise de la politique monétaire qu'elles pourront dès lors coordonner avec les autres outils de politique économique et notamment avec la politique budgétaire.

6. Ouvrir les instances de la Banque centrale aux représentants des différents acteurs sociaux afin que les critères retenus et les choix opérés répondent aux priorités définies collectivement dans la société.
7. Mettre en place des prêts directs par la Banque centrale aux collectivités publiques à des taux modérés.
8. Rendre obligatoire l'avis conforme du CSE pour l'utilisation des aides publiques aux entreprises.

9. Convertir les aides publiques en prise de participation.
10. Activer des crédits à 0% par la BCE (article 123.2 du traité de Lisbonne). Les crédits de cette nature seraient considérés comme des « avances sur recettes » permettant de financer des dépenses indispensables, utiles socialement ou écologiquement.
11. Créer un fonds européen alimenté par la BCE pour développer la politique industrielle et mutualiser les efforts d'investissements.
12. Créer un fonds public de développement pour la recherche.
13. Centraliser intégralement les ressources d'épargne populaire à la CDC
14. Créer un livret d'épargne populaire industrie-environnement.

BANQUE DE FRANCE

LE CONGRÈS DE LA CGT-BANQUE DE FRANCE SE TENAIT DU 4 AU 8 NOVEMBRE.



Ce dernier est l'aboutissement d'un processus démocratique de plusieurs mois durant lequel les adhérents de la Banque de France ont eu l'occasion de discuter ensemble de la situation politique que nous traversons, du bilan de leurs actions collectives ainsi que leurs orientations pour l'avenir.

90 camarades étaient rassemblés à Hendaye. Le rapport d'activité a été approuvé à 91,5% et 8,5% d'abstention et le rapport financier à 84% pour, 10% d'abstention et 6% contre.

La qualité des débats et des intervenants, dont l'avocat du syndicat Maxime Abdélaiz sur la question de l'activité juridique et le philosophe Michel Feher spécialiste de l'extrême droite, la convivialité et la fraternité qui ont prévalu tout au long de la semaine, ont fait de ce congrès, lieu d'écoute et d'échange, un véritable point d'appui pour l'avenir. Le syndicat CGT de la Banque de France sort collectivement plus fort et déterminé à obtenir des victoires pour les agents et plus généralement pour le monde du travail. Le document d'orientation a été validé à l'unanimité moins 2 abstentions.

À noter que le Bureau connaît un renouvellement de 37% et qu'il est composé de 42% de femmes. Par ailleurs, l'équipe dirigeante a été élue à 70% des suffrages exprimés.

Parmi les 90 camarades présent·e·s lors du congrès, 25% ont adhéré après 2020 et plus de la moitié depuis 2010. Ainsi, notre capacité collective à faire adhérer et militer de nouveaux camarades se confirme. 37% des congressistes étaient des femmes. Ce chiffre passe à 46% hors centres industriels. Finalement, 20% des congressistes avaient moins de 39 ans, 31% entre 40 et 49 ans et près de la moitié plus de 50 ans.

Les camarades de la Banque de France ont tiré de ces chiffres deux grands enseignements :

- 1) La CGT-Banque de France n'a pas de difficulté à attirer de nouvelles forces syndicales et à renouveler ses instances ;
- 2) Il importe de continuer l'effort collectif pour proposer l'adhésion à la CGT et appeler de plus en plus de collègues à militer. Seule une CGT-BDF forte de nouveaux et nouvelles militant·e·s sera en capacité d'obtenir des victoires.

Par ailleurs, des besoins de formation ont été mis en évidence qui ont poussé le syndicat de la banque de France à proposer davantage de formations à ses adhérents et militants et de les rendre plus accessibles, qu'elles soient organisées par le syndicat lui-même, par notre fédération des finances, nos structures départementales ou la confédération.

La présence, lors du congrès, de responsables de l'union locale d'Hendaye, de l'union départementale et de la fédération des finances, a permis d'exprimer une nouvelle fois, la pertinence de notre structuration confédérale, en liant les problématiques des professions et celles des territoires pour être plus forts dans la défense des droits des travailleuses et des travailleurs.



BERCY - LA NOUVELLE FÉDÉRATION D'ACTION SOCIALE

DANS NOS MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS, LES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE SONT CONFIÉES À LA SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET GÉRÉES PAR PLUSIEURS ASSOCIATIONS.

Malgré notre opposition, le secrétariat général a décidé de regrouper trois de ces associations, qui sont AGRAF (restauration parisienne), ALPAF (logements, prêts, aides) et EPAF (vacances enfants et familles).

La Fédération action sociale (FASF) a donc été créée le 23 mai 2024, sous la forme d'une association loi 1901. Son objet est « le développement de l'action sociale des ministères économiques et financiers, en renforçant la coopération et la coordination des opérateurs »

“
3% DE LA MASSE SARIALE DES ACTIFS

Une convention d'objectifs, de moyens et de performance a été signée avec le ministère en juin 2024.

La vice-présidence est assurée par Solidaires, les autres organisations ont un siège, Clémence Thomas représente la CGT Finances.

Nous ne siégerons plus dans les conseils de surveillance des 3 associations Agraf, Alpf et Epaf. Un seul conseil de surveillance au sein de la fédération où ne siègent que les représentants de l'administration !

Il existe également une Assemblée Générale de la fédération, où nous avons 3 sièges, conformément à notre représentativité en CSAM et CNAS.

Nous ne sommes toujours pas convaincus que cette strate supplémentaire sera un plus pour les agents. Nous nous battons pour une action sociale de qualité sur tout le territoire pour les actifs et les retraités. Ce n'est malheureusement pas le cas pour le moment.

Nous continuerons à défendre des politiques sociales de haut niveau, que ce soit en logement,

restauration, petite enfance, vacances, sports et loisirs.

Les revendications de la CGT Finances en matière de politiques sociales

Les politiques sociales choisies avec les représentants des personnels doivent être constituées par des prestations spécifiques que l'employeur finance. Ce ne doit pas être un élément de la politique salariale mais un droit individuel pour toutes et tous.

Les besoins ne doivent pas se mesurer par la « consommation » des prestations existantes comme voudrait le faire croire le ministère mais par un recensement des besoins.

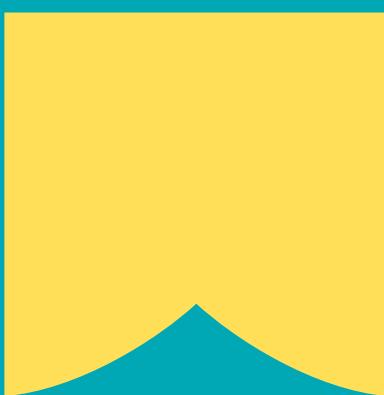
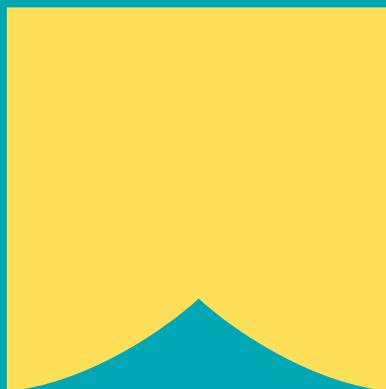
La participation de l'employeur doit être de haut niveau et représenter un pourcentage de la masse salariale qui doit être au moins de 3% de la masse salariale des actifs et 3% du volume des pensions de retraite pour les retraités et a minima de 1% pour le logement.



© Lafouad - stock.adobe.com // CGT Finances

La seule mutuelle référencée
de votre ministère

Quand on a plusieurs vies,
on attend de sa mutuelle
qu'elle les protège toutes



Santé



Prévoyance



Maintien de salaire



Action sociale



Services



mgefi.fr